



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
statistiques des changements climatiques**

Statistiques des changements climatiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la décision 2015/216 du Conseil économique et social et à la pratique établie, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, agissant en sa qualité de secrétariat de la Commission de statistique, a établi le présent rapport en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe. Les statistiques des changements climatiques y sont examinées et leur bien-fondé et leur utilité mises en avant. Le rapport s'appuie sur l'examen du programme de statistiques officielles relatives aux changements climatiques mené par la Commission de statistique à sa quarantième session, en 2009, et sur les conclusions de deux conférences consacrées à ces statistiques officielles que la Division a organisées. Il donne des précisions sur l'offre et la demande de statistiques des changements climatiques et décrit la situation à cet égard dans le monde, en mettant l'accent sur les contraintes subies par les pays en développement. En réponse à la demande croissante des pays, le présent rapport résume les travaux menés par la Division sur les statistiques des changements climatiques, y compris sur les directives méthodologiques, l'assistance technique et la formation concernant les trois domaines statistiques présentant un intérêt pour mesurer les changements climatiques, à savoir les statistiques de l'environnement, les statistiques géospatiales et la comptabilité environnementale et économique. En complément, il rend compte des progrès accomplis par la Commission économique pour l'Europe dans ses travaux sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques. La Commission de statistique est invitée à se prononcer sur le rapport et à débattre de la voie à suivre.

* E/CN.3/2016/1.



I. Introduction

1. Les changements climatiques touchent tous les pays et demeurent l'un des problèmes de développement les plus importants auxquels est confrontée l'humanité. Ils perturbent l'économie des pays et affectent la vie quotidienne de leurs habitants, ce qui a et continuera d'avoir un coût important pour les particuliers, les collectivités et les États. Les principaux effets des changements climatiques se manifestent par des événements à évolution lente, comme l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, la dégradation des forêts, l'appauvrissement de la biodiversité et la désertification et les phénomènes météorologiques extrêmes et soudains¹.

2. S'appuyant sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur le Protocole de Kyoto, les pays et l'ONU sont parvenus à un nouvel accord universel à Paris, en 2015, visant à réduire les émissions, à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (1850) et à mobiliser des ressources pour financer l'adaptation des sociétés à une économie à faible émission de carbone. La vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques a été organisée par le Gouvernement français à Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette session et le texte qui en est issu, l'Accord de Paris, revêtent une importance fondamentale car, pour la première fois, l'humanité a conclu un accord universel historique sur le climat, comme le Secrétaire général l'a lui-même souligné.

3. La question des changements climatiques figure dans l'objectif de développement durable n° 13 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consiste à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Cet objectif comporte cinq cibles qui feront l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs qui seront mesurés à l'aide de calculs statistiques.

4. Les changements climatiques sont une question intersectorielle à la dynamique complexe, mêlant des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui influent les uns sur les autres, aussi représentent-ils un défi statistique majeur pour les pays et les organismes concernés. La communauté statistique mondiale sera confrontée à une demande croissante de données émanant de différentes parties prenantes. Il faut prendre des dispositions pour fournir aux sociétés des informations correctes sur les changements climatiques (émissions, constat, conséquences, atténuation et adaptation) de façon à ce que la prise de décisions et le suivi soient plus fiables et fondés sur des données factuelles.

II. Examen du programme sur les changements climatiques réalisé par la Commission de statistique

5. Dans son programme de travail pluriannuel pour la période 2015-2019 (E/CN.3/2015/39), la Commission de statistique a prévu d'inscrire les statistiques

¹ Voir le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

des changements climatiques à son ordre du jour en 2016, puis environ tous les cinq ans par la suite.

6. À sa quarantième session, en 2009, la Commission a lancé un examen du programme de statistiques officielles relatives aux changements climatiques, qui a été mené par le Bureau australien de statistique (voir E/CN.3/2009/2). Cet examen avait pour objectif de suggérer comment utiliser les statistiques officielles pour l'évaluation et l'analyse des changements climatiques [et] d'identifier des recommandations et des actions destinées à intégrer les changements climatiques dans les statistiques officielles, renforçant ainsi le rôle des statistiques officielles et des bureaux nationaux de statistique dans ce domaine.

7. Dans sa décision 40/101, la Commission : a salué la qualité de l'examen du programme concernant les statistiques officielles relatives aux changements climatiques; a reconnu que les changements climatiques avaient des incidences sociales, économiques et environnementales; a déclaré que les changements climatiques constituaient un nouveau secteur de la statistique officielle; est convenue qu'il fallait comprendre les besoins en données des divers intéressés; a reconnu que nombre des statistiques nécessaires étaient déjà produites par les systèmes statistiques nationaux; a noté l'intérêt de certains pays pour la mise en place à l'échelle nationale d'un cadre de statistiques sur l'environnement en vue de mieux comprendre le phénomène des changements climatiques ou environnementaux et a souligné l'importance de la formation et du renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.

8. La Commission a tenu compte des recommandations issues des deux conférences organisées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales sur les statistiques officielles relatives aux changements climatiques, qui se sont tenues à Oslo du 14 au 16 avril 2008 et à Séoul les 11 et 12 décembre 2008.

III. Demande et offre de statistiques des changements climatiques.

A. Situation actuelle

9. Actuellement, la demande est supérieure à l'offre, en particulier pour ce qui est des données sur l'environnement. Si la communauté statistique ne prend pas rapidement des mesures, ce fossé se creusera. L'écart est de toute évidence plus marqué dans les pays en développement et les pays les moins avancés, qui font face à un manque cruel de ressources, à des capacités techniques limitées, à la faiblesse des institutions et à un manque de coordination entre les institutions nationales. Il est important de produire régulièrement des statistiques de base, mais c'est une tâche qui s'avère difficile pour les pays en développement, où l'établissement des priorités et une certaine souplesse demeurent indispensables.

10. Les données et les statistiques officielles sur les aspects les plus intéressants des changements climatiques et du développement durable sont insuffisantes. Il faut par conséquent produire des statistiques et des indicateurs pertinents sur le plan spatial afin de produire des données quantitatives probantes au niveau national.

11. Les données nécessaires pour obtenir des informations sur les changements climatiques varient selon la structure de production et la dynamique environnementale de chaque pays. Les émissions de gaz à effet de serre sont l'un des principaux responsables des changements climatiques. Les principales activités responsables de ces émissions sont l'agriculture, les changements d'affectation des sols, la foresterie, l'énergie, la production industrielle et les transports. L'importance relative de chacune de ces activités varie d'un pays à l'autre, et il faut en tenir compte pour évaluer la pertinence des statistiques correspondantes pour chaque pays. Si la production industrielle et l'énergie sont les principales sources d'émissions des pays industrialisés, dans les pays en développement, l'agriculture et la foresterie jouent un plus grand rôle à cet égard. Dans les pays en développement, les statistiques relatives aux impacts des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers revêtent également une importance fondamentale. En outre, les statistiques sont également nécessaires pour rendre compte des progrès réalisés dans l'application des conventions relatives au climat. Des données de référence sont utiles pour établir des prévisions d'émissions et produire des statistiques relatives à la situation nationale, mesurer l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation ainsi qu'en termes d'échange technologique, de ressources financières et d'éducation.

12. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat et des catastrophes naturelles génère de nouveaux besoins. Des statistiques sont également requises pour appliquer le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les effets cumulatifs des changements climatiques, de l'évolution des précipitations, de la calotte glaciaire, de la sécheresse et du niveau de la mer ont déjà des répercussions sur l'agriculture, la santé humaine, la disponibilité de l'eau, les conditions de vie dans les établissements humains et les ressources naturelles. Des mesures d'adaptation et d'atténuation s'imposent et elles deviennent des aspects essentiels de la politique nationale. De ce fait, il est nécessaire de mettre au point des statistiques de base sur ces questions afin que les parties prenantes disposent de toute l'information nécessaire.

13. Les statistiques pertinentes relatives aux changements climatiques et disponibles actuellement varient en fonction de l'étape des changements climatiques considérée. Les données sur les facteurs de changements climatiques et sur les signes de ces changements sont relativement abondantes, bien qu'un écart subsiste aussi à cet égard entre pays développés et pays en développement. Les données socioéconomiques et environnementales doivent être rendues plus facilement accessibles pour faciliter l'analyse des impacts des changements climatiques. L'atténuation des changements climatiques est plus difficile à mesurer statistiquement et les données à ce sujet sont plus rares en raison de l'insuffisance des ressources et de l'absence de directives méthodologiques dans ce domaine. En outre, en dépit de leur importance, les statistiques sur la vulnérabilité et l'adaptation ainsi que sur la résilience sont toujours balbutiantes, aussi faudra-t-il investir dans l'élaboration de méthodes et le renforcement des capacités à cet égard. Les documents finals de la vingtième et de la vingt et unième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues à Lima en 2014 et à Paris en 2015, soulignent l'importance de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces derniers.

B. Directives méthodologiques

14. La formulation de recommandations internationales sur les statistiques de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et de l'environnement, y compris sur les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles, pour renforcer ces données, permettra d'améliorer la compilation et la diffusion de statistiques et indicateurs sur les changements climatiques. Il est essentiel de disposer de statistiques de base pertinentes pour définir des indicateurs, établir une comptabilité environnementale et économique, élaborer des rapports et réaliser des évaluations.

15. Afin d'encadrer la production de statistiques de base relatives aux changements climatiques dans différents domaines, la Division de statistique a élaboré des recommandations agréées à l'échelon international, comme le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (2013), les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques et les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles, ainsi que divers manuels pratiques. La Commission économique pour l'Europe a élaboré les Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens, afin d'améliorer les statistiques officielles servant à l'étude des changements climatiques et à l'établissement de rapports sur les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Elle a également mis l'accent sur les statistiques utiles à l'étude des changements climatiques, de ses causes et de ses impacts plutôt que sur les données scientifiques ou météorologiques servant à décrire l'évolution des conditions atmosphériques et du climat (voir partie V du présent rapport).

16. Le cadre conceptuel et analytique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a été élaboré pour décrire les étapes du processus des changements climatiques, à savoir les facteurs responsables des changements climatiques, les changements climatiques eux-mêmes, leurs impacts et la vulnérabilité qui en découle, leur atténuation et l'adaptation à ces changements. En outre, la méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre convenue sur le plan international figure dans les Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Les organismes qui compilent ces inventaires varient dans la plupart des pays développés, des pays énumérés dans l'annexe 1 à la Convention-cadre sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto et dans certains pays en développement.

17. Le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) intègre des statistiques sur l'économie et sur l'environnement à l'aide du Système de comptabilité nationale et sert de base à la production de comptes pouvant être utilisés pour fournir des informations sur les relations entre environnement, économie et changements climatiques. Il donne notamment des directives sur l'établissement des comptes des émissions atmosphériques (voir partie IV, C du présent rapport).

18. Le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, adopté par la Commission de statistique en 2013, constitue également un dispositif clef. Il répertorie et organise un large éventail de statistiques de l'environnement, qui sont

également nécessaires pour mesurer les changements climatiques². Il s'agit d'un cadre statistique conceptuel et polyvalent visant à aider les professionnels à organiser et à structurer les statistiques de l'environnement, notamment celles qui sont nécessaires à la production de statistiques des changements climatiques (voir partie IV.A du présent rapport).

19. Bien qu'ils disposent de ces directives méthodologiques, il est difficile pour les pays en développement, dont les ressources sont rares et les besoins considérables, de produire régulièrement des statistiques clefs sur les changements climatiques.

C. Besoins en statistiques de l'environnement

20. Les statistiques relatives aux changements climatiques couvrent en grande partie les mêmes domaines que les statistiques de l'environnement. Du fait de l'insuffisance de statistiques de l'environnement, notamment dans les pays en développement, il est très difficile de fournir des informations sur les changements climatiques, ce qui complique la compilation des indicateurs sur la viabilité environnementale et le développement durable et la comptabilité économique et environnementale.

21. Pour ce qui est du suivi et de l'évaluation, des trois piliers du développement durable, c'est le pilier environnement qui est le plus faible par rapport aux piliers économique et social. Cette situation est attribuable au fait que ce domaine statistique est relativement récent et que trop peu de ressources sont régulièrement consacrées au développement et au renforcement des programmes de statistiques de l'environnement aux niveaux national, régional et mondial. Ces statistiques sont souvent en concurrence avec les statistiques sociales et économiques pour des ressources limitées. Certains pays n'ont pas encore mis en place de programme de statistiques de l'environnement. En outre, la production de ces statistiques est rarement confiée à un seul et même organisme.

22. Les principales statistiques environnementales nécessaires pour fournir des informations sur les changements climatiques comprennent notamment celles sur les émissions de gaz à effet de serre; les conditions atmosphériques et leur évolution; l'utilisation des ressources environnementales; le couvert forestier; les changements d'affectation des sols; l'énergie (production et utilisation, intensité, efficacité et renouvellement); la biodiversité; l'eau (disponibilité et qualité); les déchets; la fréquence et les incidences des phénomènes naturels extrêmes. Les statistiques nécessaires sont répertoriées dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (voir partie IV.A du présent rapport).

² Pour les thèmes et statistiques correspondants, voir les figures 5.8 et 5.9 de la partie 5.3 du chapitre 5 du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement de 2013 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 14.XVII.9).

IV. Travaux menés par la Division de statistique sur les statistiques des changements climatiques

A. Statistiques de l'environnement

23. En 2008, la Division de statistique a organisé deux conférences sur les statistiques officielles relatives aux changements climatiques, l'une à Oslo et l'autre à Séoul, au cours desquelles les questions des incidences statistiques de l'apparition des changements climatiques dans la sphère politique, des difficultés y relatives et de la voie à suivre ont été abordées.

24. Par la suite, au cours de réunions et d'ateliers, la Division de statistique a produit des documents et des supports de formation décrivant les liens entre les statistiques des changements climatiques et les statistiques de l'environnement en s'appuyant sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et d'autres références pertinentes. Le chapitre 5.3 du Cadre donne des orientations aux pays; il répertorie et décrit les nombreuses statistiques de l'environnement requises pour fournir des informations sur les changements climatiques, selon les étapes du processus des changements climatiques et sur la base du cadre du GIEC. Les pays peuvent utiliser ces documents comme référence pour adapter et choisir les statistiques et les ensembles de données sous-jacents qu'ils considèrent les plus pertinents en vue de produire leurs statistiques des changements climatiques. Les étapes du processus des changements climatiques et les sujets statistiques correspondants sont les suivants : a) les facteurs responsables des changements climatiques, notamment les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation d'agents destructeurs d'ozone; b) les signes des changements climatiques, notamment les caractéristiques atmosphériques, climatiques, météorologiques et hydrographiques et les phénomènes naturels extrêmes; c) les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité, notamment les répercussions des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles, des problèmes environnementaux, des établissements humains et des changements d'affectation des sols, de la biodiversité et des écosystèmes marins et terrestres; d) l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, notamment les énergies renouvelables, l'intensité d'émission de carbone, les dépenses, la réglementation et les instruments de protection de l'environnement et la préparation aux catastrophes. Chaque ensemble de statistiques peut être utilisé comme numérateur ou comme dénominateur dans le calcul de divers indicateurs des changements climatiques.

25. La Section des statistiques de l'environnement élabore actuellement une nouvelle plateforme de connaissances en ligne consacrée aux statistiques des changements climatiques³. Cette plateforme comprend différents documents, outils et ressources, notamment : a) un feuillet d'information sur les statistiques des changements climatiques fondé sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et le cadre conceptuel du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; b) des listes détaillées des statistiques constituant l'ensemble de statistiques de base de l'environnement du Cadre qui sont requises pour fournir des informations sur les changements climatiques, organisées selon les étapes du processus des changements climatiques établies par le Cadre et par le Groupe d'experts; c) une note statistique élaborée pour le Groupe de travail ouvert

³ Disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/environment/climatechange.html>.

concernant les objectifs de développement durable au sujet des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe; d) des liens vers les indicateurs relatifs aux changements climatiques; e) une fiche d'information sur l'objectif de développement durable n° 13 et sur les statistiques de l'environnement; f) un ensemble d'outils d'orientation méthodologique concernant les statistiques des changements climatiques, comprenant des fiches méthodologiques sur les statistiques de base de l'environnement qui ont trait aux changements climatiques, des explications ainsi que des liens renvoyant à la méthodologie relative aux émissions du Groupe d'experts et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); g) les Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens; h) des présentations répertoriant les statistiques de l'environnement nécessaires pour s'informer sur les changements climatiques; i) des liens vers les sites des deux conférences internationales sur les statistiques relatives aux changements climatiques; j) un inventaire des travaux actuellement menés par les organisations partenaires dans le domaine des statistiques des changements climatiques.

B. Travaux sur l'information géospatiale et Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

26. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, dont la Division de statistique assure le secrétariat, est l'organisme intergouvernemental chef de file qui prend des décisions conjointes et donne des orientations sur la production et l'exploitation de l'information géospatiale dans le cadre des politiques nationales et mondiales. L'information géospatiale est un outil essentiel d'appui au développement national, à la croissance économique, à une prise de décision éclairée et à l'élaboration de politiques. Elle permet aux gouvernements, aux organisations internationales et aux chercheurs de mieux analyser, modéliser et suivre le développement durable, les changements climatiques, les catastrophes et autres questions de développement à l'échelon mondial et d'en rendre compte plus fidèlement. Étant donné que l'information géospatiale est un vaste domaine qui concerne de nombreux secteurs de l'industrie et de la gouvernance, ainsi que les trois piliers du développement durable, le Comité d'experts ne met pas l'accent particulièrement sur les questions liées aux changements climatiques, mais adopte une approche plus globale des données et des mécanismes géospatiaux afin de créer les capacités et les compétences nécessaires en matière de prise de décision et d'élaboration des politiques. Il s'intéresse notamment à l'infrastructure nationale de données géospatiales et à la fourniture de données géospatiales fiables et faisant autorité dans des domaines fondamentaux, comme le positionnement géodésique, l'altitude, l'eau et les océans, l'utilisation et l'occupation des sols, les transports, l'infrastructure, les aspects administratifs, la population et l'imagerie géospatiale, afin de contribuer au développement national et d'améliorer la communication à ce sujet.

27. L'infrastructure nationale de données géospatiales, qui rassemble des données fondamentales cohérentes et les plus fiables possibles, permet d'organiser et de fournir des données géographiques essentielles concernant de nombreux domaines, aux niveaux local et mondial, notamment en ce qui concerne la mesure et le suivi des changements climatiques. Par exemple, l'information géospatiale permet

l'intégration de nombreuses données sur de multiples scénarios et leur modélisation pour évaluer l'impact des changements climatiques dus à l'élévation du niveau de la mer ou à des phénomènes météorologiques plus graves survenant dans les zones côtières de nombreux États insulaires. Les types de données géospatiales prises en compte concernent notamment : a) les caractéristiques terrestres (topographie, profondeur, réseaux hydrographiques, découpage des côtes, géomorphologie); b) les dangers (caractéristiques, fréquence, intensité, portée, notamment pour les inondations et les tempêtes, et scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat); c) l'exposition (emplacement des personnes et des éléments des collectivités qui sont exposés, emplacement des maisons, des bâtiments, des installations et des infrastructures essentielles, comme les routes, les écoles et les hôpitaux et les systèmes d'approvisionnement en électricité, en gaz et en eau); d) la vulnérabilité (données démographiques géolocalisées afin de connaître l'endroit où se trouvent les personnes les plus vulnérables de la collectivité, comme les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées).

28. À l'aide d'informations géospatiales, il est possible d'intégrer de nombreux ensembles de données disparates et de modéliser, visualiser et comprendre les incidences des scénarios des changements climatiques et les risques qui y sont associés, ce qui permet aux dirigeants de prendre des décisions plus éclairées et mieux adaptées. Ces méthodes et ces approches sont appliquées directement dans les pays pour aider à une analyse plus rigoureuse des données sur les changements climatiques.

C. Comptabilité économique et environnementale

29. Dans son rapport sur les statistiques officielles relatives aux changements climatiques, le Bureau australien de statistique a reconnu l'importance du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEEI), un mécanisme important pour la production et l'analyse de statistiques des changements climatiques qui pourrait apporter une véritable valeur ajoutée dans de nombreux domaines de l'analyse économique environnementale et qui constitue la solution la plus pratique pour aller de l'avant (voir E/CN.3/2009/2, par. 40). Le Bureau a recommandé au Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique d'étendre son mandat aux changements climatiques et d'engager des consultations avec le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques. En application de cette recommandation, le Comité d'experts a modifié son mandat pour incorporer les statistiques des changements climatiques à son domaine de travail, en vue d'apporter une solution statistique aux nouvelles questions de politique. Cet amendement a été entériné par la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/2010/24).

30. Le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique a été adopté comme norme statistique en février 2012. Avec le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental), il fournit un cadre d'intégration permettant de suivre et d'évaluer les facteurs, les répercussions et l'atténuation des changements climatiques ainsi que l'adaptation à ces derniers, en rassemblant les statistiques de base, notamment les données géoréférencées, dans ses comptes, statistiques et indicateurs thématiques. Il s'accompagne également d'applications et extensions du Système de comptabilité

environnementale et économique, qui décrivent comment l'appliquer aux statistiques et à l'étude des changements climatiques.

V. Travaux portant sur les statistiques relatives aux changements climatiques menés par la Commission économique pour l'Europe

31. La Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe a été lancée en 2011 dans l'optique de mieux exploiter les statistiques officielles pour obtenir des informations sur les changements climatiques, notamment pour ce qui est des facteurs, des répercussions, de l'atténuation et de l'adaptation.

32. Les bureaux de statistique et les organismes nationaux qui s'intéressent à l'environnement possèdent un grand nombre d'informations les plus diverses qui seraient plus utiles à l'étude des différents aspects des changements climatiques si elles étaient correctement combinées et évaluées. La Commission économique pour l'Europe dirige les travaux visant à rendre ces statistiques utilisables. À cet effet, elle travaille en étroite collaboration avec les bureaux nationaux de statistiques, les organismes chargés de dresser les inventaires des émissions, les organisations statistiques et les organismes internationaux chargés de mesurer les changements climatiques, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Organisation météorologique mondiale, la Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, l'Agence internationale de l'énergie, la Division de statistique, la FAO, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Fonds des Nations Unies pour la population.

33. Au cours de sa session plénière d'avril 2014, la Conférence des statisticiens européens a adopté à l'unanimité ses recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques⁴, élaborées par une équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe. Dans ces recommandations, elle définit pour la première fois ce qu'on entend par « statistiques relatives aux changements climatiques » et propose un ensemble de mesures visant à rendre les statistiques officielles plus utiles à l'étude des causes et des conséquences des changements climatiques et des efforts d'atténuation et d'adaptation correspondants. Selon cette définition, les statistiques relatives aux changements climatiques comprennent les données environnementales, sociales et économiques mesurant : a) les émissions (gaz à effet de serre et leurs causes humaines); b) les facteurs (causes humaines des changements climatiques en ce qui concerne les sources des émissions); c) les incidences (incidences des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels); d) l'atténuation (efforts déployés par les hommes pour éviter les conséquences des changements climatiques); e) l'adaptation (efforts visant à s'adapter à ces conséquences).

34. Dans ses recommandations, la Conférence des statisticiens européens suggère des priorités et des mesures pratiques dans trois domaines : a) améliorer les statistiques officielles pour aider à établir des inventaires des gaz à effet de serre,

⁴ Disponibles à l'adresse : www.unecce.org/publications/ces_climatechange.html.

étant donné qu'elles peuvent fournir une part importante des données d'activité nécessaires au calcul de ces derniers; b) améliorer l'accès aux statistiques officielles et leur utilité afin de faciliter l'étude des impacts et de l'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation correspondantes; c) revoir à cet effet l'infrastructure statistique actuelle, notamment les classifications, les définitions, la collecte de données, les structures organisationnelles, les connaissances, les produits et les services, de façon à ce que les bureaux de statistiques puissent s'adapter à la compilation de statistiques relatives aux changements climatiques. Les statisticiens doivent établir de nouveaux partenariats et échanger des connaissances avec les producteurs nationaux et internationaux de données présentant un intérêt pour l'étude des changements climatiques.

35. Actuellement, l'application des Recommandations de la Conférence des statisticiens européens est la priorité de la Commission économique pour l'Europe. Cette dernière a chargé un groupe directeur d'établir des directives relatives à l'application de ces recommandations et de promouvoir l'harmonisation des données utilisées pour dresser l'inventaire des gaz à effets de serre avec les statistiques officielles et leur cohérence. La Commission économique tiendra régulièrement des réunions d'experts destinées aux producteurs et aux utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques. Elles leur permettront d'échanger leurs expériences, de faire avancer les travaux sur les questions relatives aux concepts et aux mesures et de collaborer avec les principales organisations concernées par la mesure des changements climatiques. La réunion d'experts tenue en septembre 2015 a rassemblé des représentants des bureaux nationaux de statistique, des organismes chargés de l'environnement et des ministères de différents pays, de services météorologiques, d'organismes spécialisés dans la gestion des risques de catastrophe, d'instituts de recherche et d'organisations internationales. On a commencé à recueillir des exemples concrets et des bonnes pratiques pour illustrer les modalités d'application des recommandations et à élaborer un plan d'action afin que les pays puissent hiérarchiser les efforts qu'ils font pour améliorer leurs statistiques dans le domaine des changements climatiques en réponse à la demande croissante découlant des textes issus de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai.

36. Il faudra déployer davantage d'efforts pour établir un ensemble comparable sur le plan international de statistiques et d'indicateurs clefs relatifs aux changements climatiques à l'aide du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et d'autres cadres statistiques pouvant servir de source d'information. Une équipe spéciale met au point un ensemble d'indicateurs. Ces travaux s'appuient également sur les indicateurs pertinents de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Un projet d'ensemble de statistiques et d'indicateurs devrait être achevé en 2016.

37. La mesure des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles est indissociable de l'étude des changements climatiques. La Commission économique pour l'Europe a chargé une équipe spéciale de clarifier le rôle des statistiques officielles dans ce domaine et de déterminer les moyens concrets pour les bureaux nationaux de statistique de concourir à la réduction des risques de catastrophes et à la gestion de ces dernières. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec le

groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes naturelles en Asie et dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Ils concourront au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai. Le rapport final de l'équipe spéciale devrait être prêt en 2017.

38. Dans un document d'information, la Commission économique pour l'Europe donne des renseignements plus détaillés au sujet des Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens ainsi que de ses propres activités à cet égard.

VI. La voie à suivre

39. L'Accord historique de Paris ouvre la voie qui permettra à l'humanité de lutter efficacement contre les changements climatiques et qui aidera tous les pays du monde à devenir résilients et peu générateurs de carbone. Il encourage l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques et vise à renforcer la réponse internationale face à la menace que constituent ces changements dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté : a) en maintenant la hausse de la température moyenne mondiale sous la barre des 2 °C par rapport au niveau préindustriel et en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C, sachant que cela réduirait considérablement les risques liés aux changements climatiques et les impacts de ces derniers; b) en augmentant la capacité d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en favorisant la résilience face aux changements climatiques et un développement s'accompagnant d'émissions réduites de gaz à effet de serre; c) en conditionnant les flux financiers à une stratégie de développement avec des émissions réduites de gaz à effet de serre et favorisant la résilience face aux changements climatiques. L'Accord prévoit que les pays se fixent eux-mêmes des objectifs quinquennaux ambitieux de diminution des émissions nettes pour que la communauté internationale puisse atteindre son objectif. Les pays devront rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs de réduction des émissions. L'Accord comporte des dispositions relatives aux mesures d'atténuation, d'adaptation et de renforcement des capacités qui concernent directement les informations et les statistiques seront nécessaires et il tient compte des besoins de renforcement des capacités des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

40. De même, pour réaliser l'objectif de développement durable n° 13 assorti de cibles sur les changements climatiques, il faudra nécessairement produire des données et des statistiques pertinentes sur les étapes du processus des changements climatiques, de façon à ce que les pays puissent faire rapport sur les indicateurs concernant cet objectif, conformément à l'Accord de Paris.

41. Afin de fournir des informations plus fiables sur les changements climatiques, les pays et les organisations internationales doivent consolider leur production de statistiques de l'environnement et leur accorder la même importance qu'aux statistiques économiques et sociales.

42. Des pays ont déclaré qu'ils avaient besoin de renforcer encore leurs capacités et de recevoir une formation en statistique, en tenant compte de leurs priorités et de leur situation propre pour produire des statistiques plus nombreuses et plus fiables

sur les différents aspects des changements climatiques et du développement durable. Ils ont demandé à la communauté statistique internationale d'offrir davantage de possibilités de formation et d'assistance technique au niveau national afin de permettre à leurs partenaires institutionnels des différents organismes nationaux ou sous-nationaux de participer plus activement. Par ailleurs, les pays et les organismes doivent investir régulièrement des ressources suffisantes pour soutenir la production de ces statistiques dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

43. La Division de statistique, la Commission économique pour l'Europe et les organismes partenaires sont décidés à apporter une assistance technique aux pays, notamment en développement, afin de renforcer leurs capacités à produire des statistiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques. Ils mettent leur expertise et leurs recommandations au service de ces efforts. Toutefois, les principaux programmes statistiques des organisations internationales, comme celui des statistiques de l'environnement, manquent de ressources pour répondre adéquatement à la demande croissante des pays et leur fournir une assistance technique. Afin d'améliorer nettement les statistiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques, il faudra que les donateurs augmentent leur soutien aux États Membres, en particulier à leurs bureaux nationaux de statistique et à leurs partenaires nationaux.

VII. Questions soumises à la Commission pour examen

44. La Commission de statistique est invitée à :

a) Se prononcer sur le rapport et à débattre de la voie à suivre, en particulier pour ce qui est de la coordination des diverses initiatives;

b) Demander instamment à la communauté statistique internationale d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des changements climatiques;

c) Encourager vivement les systèmes statistiques nationaux à investir dans le développement des statistiques des changements climatiques, notamment dans les statistiques nationales de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrie;

d) Prier instamment les donateurs de mobiliser des ressources supplémentaires importantes au profit du renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des statistiques de l'environnement et des changements climatiques;

e) Se prononcer sur les travaux menés par l'équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, notamment pour le développement d'un ensemble de statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, et examiner dans quelle mesure ces travaux peuvent servir de base à l'élaboration d'un ensemble mondial de statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques.